



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E121484

VALABLE JUSQU'AU 30/08/2026

ÉDITÉ LE

23/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2009

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 29/04/2024  
5 000

Raison sociale : SAILLY FRANCOIS

2 RUE DE LA STATION  
62155 MERLIMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOULOGNE SUR MER 2009B00280

Siret : 511 992 802 00021

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 53398/B

Assurance Responsabilité Travaux :  
GAN 191281048

Assurance Responsabilité Civile :  
GAN 191281048

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 03 21 94 35 00

Fax :

Portable :

Site Internet : [www.sailly-merlimont.com](http://www.sailly-merlimont.com)

E-mail : [etssailly.gestion@gmail.com](mailto:etssailly.gestion@gmail.com)

Responsabilité légale :  
SAILLY FRANCOIS GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                       | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier) | 31/08/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 31/08/2022         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 31/08/2022         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 31/08/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.